



## Donation de son vivant avec usufruit

Par **nogier**, le **12/08/2013** à **20:58**

voila je vous avez expliquer mon cas vis a vis de mon oncle qui veut me faire donation de sa proprete avec usufruit elle est évalué à 360 000 € environ (maison plus terrain )

faut' il qu'il me face la donation d'une partie seulement ou tout sous forme de viager en gardant l' usufruit je voudrais bien savoir comment faire

vraiment je ne sais plus quoi faire aidez moi

de plus je suis en invalidité ai je droit a un abattement possible et combien

il veut me la donner pour qu'elle reste dans la famille mais avec des frais allant a 60% Ce n'est pas possible

enfin pour réglé le moins de frais dessus 60 % c'est exagéré pour une personne qui à travaillé toute sa vie et payer des impôts et quand il veut faire une donation l'état prendrait les 60% sans rien faire bravo !!!